

## Communiqué de presse

Paris, le 3 décembre 2015

### **Stage obligatoire de 5 jours en entreprise pour les chefs d'établissement scolaire**

CCI France salue l'annonce du Ministère de l'Education Nationale, ce mercredi 2 décembre, qui instaure un stage obligatoire de 5 jours en entreprise pour tout chef d'établissement scolaire.

Cette mesure reprend l'une des propositions que CCI France avait faites, en juin dernier, au Président de la République avant ses annonces sur l'entrepreneuriat. Les CCI préconisaient en effet qu' une « formation adaptée soit délivrée pour les enseignants du primaire et du secondaire incluant un stage de courte durée en entreprise ».

« Tout ce qui favorise la transmission à nos jeunes d'une culture économique est profitable au développement de l'esprit d'entreprise » se réjouit André Marcon, président de CCI France.

Afin que ce dispositif puisse être pleinement efficace, les CCI s'engagent à inciter les entreprises sur tout le territoire à y souscrire largement et à en faciliter la mise en œuvre.

---

**Contact presse : Françoise Fraysse T.01.40.69.37.16 – 06.79.94.59.90. [f.fraysse@ccifrance.fr](mailto:f.fraysse@ccifrance.fr)**

CCI France est l'établissement national fédérateur et animateur des Chambres de Commerce et d'Industrie françaises. Porte-parole des 152 chambres locales, régionales, et des DOM-COM, CCI France représente et défend les intérêts des 1 800 000 entreprises ressortissantes auprès des pouvoirs publics français et européen. Elle joue son rôle de corps intermédiaire à vocation économique pour promouvoir le développement des entreprises et des territoires. [www.cci.fr](http://www.cci.fr)

 [@CCIFrance](https://twitter.com/CCIFrance)

46-48 avenue de la Grande Armée – CS 50071 - 75858 Paris Cedex 17 - T. 01 40 69 37 00 [www.cci.fr](http://www.cci.fr)